



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse
Non officiel

N° 2003/37
Le 5 novembre 2003

Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda)

Programme des audiences publiques qui se tiendront du 10 au 28 novembre 2003

LA HAYE, le 5 novembre 2003. Le programme des audiences publiques que la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra en l'affaire des Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda) est le suivant :

Premier tour de plaidoiries:

— République démocratique du Congo

Lundi 10 novembre 2003	de 15 à 18 heures
Mardi 11 novembre 2003	de 10 à 13 heures
Mercredi 12 novembre 2003	de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures

— Ouganda

Vendredi 14 novembre 2003	de 15 à 18 heures
Lundi 17 novembre 2003	de 15 à 18 heures
Mardi 18 novembre 2003	de 10 à 13 heures
Mercredi 19 novembre 2003	de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures

— République démocratique du Congo

Vendredi 21 novembre 2003	de 15 à 18 heures (réponse à la demande reconventionnelle de l'Ouganda)
---------------------------	---

Deuxième tour de plaidoiries:

— République démocratique du Congo

Lundi 24 novembre 2003	de 10 à 13 heures et de 15 à 16 h 30
------------------------	--------------------------------------

— Ouganda

Mercredi 26 novembre 2003	de 10 à 13 heures et de 15 à 18 h 00
---------------------------	--------------------------------------

— République démocratique du Congo

Vendredi 28 novembre 2003 de 10 à 11 h 30 (réplique à la demande reconventionnelle de l'Ouganda)

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, veuillez vous reporter au communiqué de presse n° 2003/24 sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Cliquez sur «Rôle», puis sur le lien hypertexte portant le nom de l'affaire des Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda).

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le nouveau système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37 ; adresse électronique : information@icj-cij.org).
